
Nombre de membres

Séance du Vendredi 6 Août 2021

en exercice : 11

L'an deux mille vingt-et-un et le douze avril l'assemblée régulièrement convoqué le 06 Mai 2021, s'est réunie sous la présidence de Philippe PARMENT.

Présents : 8

Sont présents : Philippe PARMENT, Geneviève GODET, Isabelle TROISLOUCHES, Alain BOVYN, Jackie DEBRAY, David RASSE, Fanny ROCHERAN BARTHE, Basile DELEGRANGE

Votants : 11

Représentés : Elodie MERLIN (par Mr RASSE), Jean – Jacques LECLERCQ (par Mr BOVYN),

Excuses :

Absents : Edith VANDEPUTTE,

Secrétaire de séance : Geneviève GODET

CONCESSION EN ETAT PERIL D.31.2021

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal qu'il a pris un arrêté de péril pour un monument funéraire. Monsieur le Maire a contacté différentes entreprises pour pouvoir remettre en état ce monument. Il présente à l'Assemblée Délibérante les devis suivants :

- Pompes funèbres Liberté-Brusadelli : **1 500.00 € HT** **1 800 € TTC**
- Pompes funèbres Hannedouche : **1 166.67 € HT** **1 400 € TTC**
- Pompes funèbres Martin : **1 583.33 € HT** **1 900 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de Pompes funèbres Hannedouche d'un montant de **1 400 € TTC**
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

TRAVAUX TOITURE EGLISE D.32.2021

Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal que la toiture et la nef de l'église sont à rénover. Monsieur le Maire a fait appel à plusieurs entreprises. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les devis suivants :

- SAS DANEL COUVERTURES : **46 505.00 € HT** **55 806.00 € TTC**
- STE DUMONT : **48 318.25 € HT** **57 981.90€ TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de SAS DANEL COUVERTURES d'un montant de **55 806 € TTC**
- De solliciter des subventions
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

LAMPADAIRE RUELLE DU MOULIN D.33.2021

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal d'installer deux lampadaires à détecteur de présence garantie pendant deux ans pour une somme de :

- LED WORLD PRO : **496 € HT** **595.20 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de LED WORLD PRO d'un montant de **595.20 € TTC**
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

ASSOCIATION DES COMMUNES DE LA FORET DE CRECY D.34.2021

Monsieur le Maire informe que la Commune adhèrera à l'Association des Communes de la Forêt de Crécy. La cotisation 2021 s'élève à une somme de **150 €**.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter la cotisation 2021 d'un montant de **150 €**
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

ELECTRICITE MAIRIE (MISE AUX NORMES) D.35.2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'électricité de la Mairie n'est plus aux normes et qu'il y a une subvention possible de 3 000 €. Monsieur le Maire présente à l'Assemblée Délibérante trois devis :

- BEURAIN ELECTRICITE : **3 222.15 € HT** **3 866.58 € TTC**
- SARL DEMAREST MICKAËL : **2 864.17 € HT** **3 150.59 € TTC**
- SARL CAILLOIN : **1 295.00 € HT** **1 554.00 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de SARL DEMAREST MICKAËL d'un montant de **3 150.59 € TTC**
- De solliciter des subventions
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

DECISIONS MODIFICATIVES BUDGET 2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a une décision modificative à prendre concernant le Budget 2021.

- **Dépense d'investissement :**
231 : + 9 00.51 €
- **Recettes d'investissement :**
001 : + 10 200.51 €
2051 : - 1 200

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter la décision modificative d'un montant de **9 000.51 € TTC**
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

TRAVAUX LOCAL TECHNIQUE D.36.2021

Monsieur le Maire trouve que le local des employés techniques est trop petit et qu'il faudrait créer une ouverture entre les deux murs. Ceci en vue d'une création d'un vestiaire pour le futur employé communal. Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis suivant :

- RENOBAT 80 : **1 085 € HT** **1 193.50 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 8 pour et 2 contre, **DECIDE** :

- D'accepter le devis de RENOBAT 80 d'un montant de **1 193.50 € TTC**
- De solliciter des subventions

- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

TOILETTE MAIRIE D.37.2021

Monsieur le Maire présente le projet d'installer un toilette à la Mairie car c'est un lieu public et c'est obligatoire. Il présente le devis suivant :

- RENOBAT 80 : 5 706.05 € HT 6 276. 66 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de RENOBAT 80 d'un montant de 6 276. 66 € TTC
- De solliciter des subventions
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

TOILETTES SALLE POLYVALENTE D.38.2021

Monsieur le Maire présente le projet de rénover les toilettes de la Salle Polyvalente. Il présente le devis suivant :

- L'HELIAS YVES : 1 097.98 € HT 1 207.78 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de L'HELIAS YVES d'un montant de 1 207.78 € TTC
- De solliciter des subventions
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

CONTRAT PEC (PARCOURS EMPLOIE COMPETENCE) D.39.2021

Monsieur le Maire demande l'approbation du Conseil Municipal d'embaucher un jeune en contrat PEC.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- La création d'un poste en contrat PEC
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

SALLE POLYVALENTE (REGLEMENT D'OCCUPATION DE LA SALLE POLYVALENTE) D.40.2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'un contrat d'occupation de la salle polyvalente a été établi.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le règlement d'occupation de la salle polyvalente.
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

CANALISATION EAU PLUVIALE RUE DE LA MAYE D.41.2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'eau pluviale s'accumule rue le Maye. Monsieur le Maire présente deux devis :

- GOUESBIER CHRISTIAN : 7 953.99 € HT 9 544.79 € TTC
- EURL DELAHAYE : 4 350.00 € HT 5 220.00 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de EURL DELAHAYE d'un montant de 5 220.00 € TTC
- De solliciter des subventions
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

INVENTAIRE DE L'ETAT ACTIF D.42.2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'inventaire de l'état actif n'est plus à jour. Monsieur le Maire souhaite retirer de l'état actif les matériels suivants :

- Un taille haies au compte 2183 n°inventaire M1/2011 datant de 2011
- Un photocopieur « ricoh HS » au compte 2183 n°inventaire 58 datant de 1998
- Un photocopieur sans marque au compte 2188 n°inventaire 42 datant de 1996
- Un photocopieur sans marque au compte 2188 n°inventaire 35 datant de 1996
- Un photocopieur sans marque au compte 2188 n°inventaire 43 datant de 1996
- Et d'une tronçonneuse sans marque au compte 2188 n°inventaire 43 datant de 1996

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- De retirer les les numéros d'inventaires suivants de l'état actif
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant
-

TRAVAUX RENOVATION CONCESSION VASSEUR ET CARRETTE D.43.2021

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'eau pluviale s'accumule rue le Maye. Monsieur le Maire présente trois devis :

- Pompes Funèbres HANNEDOUCHE : 1 166.67 € HT 1 400 € TTC
- Pompes Funèbres MARTIN : 1 583.33 € HT 1 900 € TTC
- Pompes Funèbres LIBERTE-BRUSADELLI : 1 500 € HT 1 800 € TTC

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité **DECIDE** :

- D'accepter le devis de Pompes Funèbres Martin d'un montant de 1 900 € TTC
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

TRAVAUX CONCESSION EN PERIL

Monsieur le Maire informe à l'Assemblée Délibérante qu'il y a une concession sans nom qui s'ouvre en deux. Le Conseil Municipal est d'accord pour que Monsieur le Maire prenne un arrêté de mise en péril et pour que des devis soient demandés.

TRAVAUX ENTREE AU 449, RUE DE LA FORET

Monsieur le Maire informe que Monsieur FROMENTIN souhaiterait que qu'on déplace la bordure car il n'arrive pas à rentrer avec son bateau. Le Conseil Municipal décide 9 pour et 1 abstention de mandater Monsieur le Maire pour qu'il réalise trois devis pour savoir le prix que ça coûterait pour la Commune.

HEURES SUPPLEMENTAIRES MME JULES PAULINE D.44.2021

Remplace la délibération du 12/01/2021 délibération DE_2021_006

Madame JULES Pauline demande une compensation de 65 heures pour les heures supplémentaires effectuées à la Mairie de juin à juillet 2020. Madame TROISLOUCHES et Monsieur le Maire ont vérifiés et le nombre d'heures ne correspond pas. Il s'avère que le nombre d'heures est de 23h50.

Monsieur le MOIGNE a amplement validé cette décision.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 7 pour, 2 contre et 1 abstention, **DECIDE :**

- D'annuler l'ancienne délibération DE_2021_006
- De lui payer le nombre d'heures de 23 heures 50
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

DEBROUSSAILLEUSE D.45.2021

Monsieur le Maire souhaiterait vendre l'ancienne débroussailleuse à la Commune de Machiel car elle est très lourde et peu maniable. Il propose de la vendre 500 €.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, 8 pour et 2 contre, **DECIDE :**

- D'accepter de vendre d'un montant de 500 € la débroussailleuse à la Commune de Machiel
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

DEVIS ECLAIRAGE EGLISE INTERIEUR D.46.2021

Monsieur le Maire souhaite mettre aux normes l'électricité de l'intérieur de l'église. Monsieur le Maire présente trois devis :

- SARL DEMAREST Mickaël : **5 300 € HT** **5 830 € TTC**
- SARL CAILLOIN : **8 513.40 € HT** **10 216.08 € TTC**
- SAS EEV : **11 280.41 € HT** **13 130.40 € TTC**

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité, **DECIDE :**

- D'accepter le devis de DEMAREST d'un montant de **5 830 € TTC**
- De solliciter des subventions
- De mandater Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération et la signature de tout document s'y rapportant

QUESTIONS DIVERSES

Intervention de monsieur LEMOIGNE : Conseiller aux décideurs locaux, à la demande de Monsieur le Maire.

Suite à la fermeture de la trésorerie de RUE prévue fin 2021, sa fonction est de donner peu à peu plus de proximité auprès des élus. Il apporte un avis sur la situation financière des communes, donne des conseils et la neutralité est assurée.

Concernant la situation financière de Machy, les chiffres de la commune de MACHY sont comparés aux communes de la même strate démographique, 0 à 249 habitants, du département de la somme.

Voici la situation financière entre 2016-2020.

A/ les produits (recettes de fonctionnement) nous sommes dans la moyenne.

B/ les charges ; une forte augmentation constatée en 2019 dû au paiement d'une facture (éclairage led) en fonctionnement au lieu d'investissement. La commune a perdu la somme de 4 000, 00 euros (récupération TVA).

C/ capacité d'autofinancement ; négative en 2019 et remonte en 2020 ce qui permet des investissements.

D/ investissements ; on a augmenté les réserves.

E/ fond de roulement ; c'est un bon niveau.

F/ la dette ; elle est faible 90 euros par habitant/commune contre 463 euros pour la moyenne départementale.

G/ fiscalité ; bases dynamiques et supérieures à la moyenne départementale.

Conclusion : la situation financière de la commune est stable. Elle a retrouvé en 2020 une capacité d'auto financement nette intéressante. Il ne faut pas hésiter à emprunter. Avec la réforme de la taxe d'habitation, les résidences secondaires continueront de payer. Le report de la part départementale vient combler le manque. Cette situation doit permettre de financer les projets communaux.

Monsieur le Maire rappelle que cette analyse financière est consultable à la mairie et sur le site de la mairie.

COMMUNICATION DU MAIRE

Monsieur le Maire s'adresse à Monsieur BOVYN en lui disant qu'un fauteuil en cuir d'une valeur de 185 euros a été acheté en mai 2020 à Madame JULES Pauline, l'ancienne secrétaire ainsi qu'un repose pied massant d'une valeur de 22,55 €. A cette époque-là, la secrétaire travaillait à NAMPONT. Comment se fait-il que la commune de NAMPONT SAINT MARTIN n'ait pas participé à cet achat à hauteur de deux tiers ? MACHY payait un tiers et NAMPONT deux tiers pour toutes fournitures. Monsieur BOVYN ne peut donner d'explications concernant le paiement. Il précise néanmoins que l'ancienne secrétaire avait des problèmes de santé d'où cet achat. Un rendez-vous sera pris avec Monsieur DUFOUR, maire de la Commune de Nampont Saint Martin, concernant le financement.

Monsieur le Maire explique avoir trouvé un dossier concernant la carte communale. Après consultation, il s'avère que cette étude a coûté à la commune la somme de 12 971, 30 € lors du Conseil Municipal en date du 20 Mars 2012. Monsieur le Maire rétorque que dans le compte rendu en date de Février 2014, il est noté dans la rubrique évolution de la carte communale que celle-ci peut être révisée et une modification simple peut être réalisée. Ce document est consultable à la mairie. Car, Monsieur le Maire précise que la commune de MACHY est régie sur le règlement national d'urbanisme, c'est la punition car il y a beaucoup de restrictions. Il faut savoir que la carte communale était un document d'urbanisme simplifié. Cette procédure était simple et peu coûteuse, à la portée de beaucoup de communes. Monsieur le Maire demande à monsieur BOVYN pourquoi avoir engagé une telle somme sans aboutissement ? Comment avez-vous expliqué la chose au conseil municipal de l'époque en 2014 ? Ce dernier répond que le conseil municipal a voté contre. Monsieur le Maire apporte des précisions sur le vote à savoir 2 voix pour, 6 voix contre et 2 abstentions. Monsieur le Maire indique avoir vu trois anciens conseillers et ces derniers ont rétorqué qu'à cette époque, Monsieur le Maire leur avait expliqué que ce n'était pas intéressant, il y avait des zones bleues (zone inondable). Monsieur le Maire demande à monsieur BOVYN s'il a bien expliqué l'élaboration de cette carte communale comme cela est indiqué dans le compte rendu de février 2014. Monsieur BOVYN répond que le conseil municipal a voté et n'a pas retenu la carte communale. Monsieur le Maire indique à monsieur BOVYN que des communes possèdent la carte communale et leurs maires ne veulent en aucun cas changer. Monsieur le Maire a contacté madame MACHUEL, la responsable de la direction départementale des territoires et de la mer à ABBEVILLE. Cette dernière a confirmé que posséder une carte communale permet un urbanisme simplifié donc moins de contrainte.

Monsieur BOVYN demande à ce qu'on apporte un rectificatif concernant l'enfouissement de la ligne électrique dans MACHY. Effectivement ; Monsieur le Maire précise qu'il y a eu une incompréhension lors de la lecture du devis de la Fédération Départementale de l'Energie.

Madame TROISLOUCHES Isabelle s'adresse à Monsieur BOVYN en lui montrant un plan de bornage concernant la parcelle ZB 12. Il s'avère que la partie longeant le cours d'eau "la maye" est privée et non publique.

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il est en train d'élaborer un arrêté afin que les particuliers puissent effectuer des travaux le dimanche avec accord du conseil municipal et des voisins pour la période entre le 15 septembre et le 15 juin. La période pourra être modifiée suivant la décision du Conseil Municipal.

La séance est levée à 22H20.

Monsieur le Maire

